

COMMUNIQUÉ - 2 avril 2009

Syndicat National des Entreprises de Sécurité : Michel FERRERO (Président de ETSSRA à Chambéry), succède à Jean-Luc LATTUCA à la Présidence du SNES pour le mandat 2009/2011

Passation de pouvoir au SNES, lors de l'AG du 1er avril 2009 : C'est l'entrepreneur savoyard Michel Ferrero (à droite sur notre photo, PDG de ETSSRA) qui a été élu à la Présidence du SNES, première organisation patronale représentative du secteur de la sécurité privée avec 120 entreprises adhérentes (75% des sociétés syndiquées du secteur) pesant 830 millions d'€ de CA, soit 30% de l'activité globale du métier de la surveillance humaine. Jean-Luc Lattuca (à gauche sur notre photo), depuis 2005 à la présidence, a été réélu comme administrateur et a confirmé qu'il fera équipe avec le nouveau Président.



LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION SNES A ÉTÉ NOMMÉ POUR UN MANDAT DE 2 ANS

La nouvelle équipe des administrateurs est constituée de 5 représentants par collège, établi en fonction de la taille des entreprises.

COLLÈGE A (PETITES ENTREPRISES) :
PATRICK SENIOR (BSL Sécurité Marseille), CHRISTIAN CHAUMOND (Sud Gardiennage Services, Nîmes), SIMON HOAYEK (Byblos Group, Lyon), Bertrand LE GRIX DE LA SALLE (SIG France, Cognac), Jean-Pierre TRIPET (Lorica Sécurité, Boulogne-Billancourt)

COLLÈGE B (ENTREPRISES MOYENNES) :
PIERRE BRAJEUX (Torann France, La Garenne-Colombes-92), MICHEL FERRERO (ETSSRA, Chambéry), FRÉDÉRIC LAISNEY (Challancin, Saint-Ouen), LUC DELARUE (ASC, Montargis), LAURENT EDRIAT (ASR-Pruned Sécurité, Sucy en Brie)

COLLÈGE C : (GRANDES ENTREPRISES) :
Eric CHENEVIER (Goron, Paris), Pierre-André TESTARD (SPGO, Deauville), Jean-Luc LATTUCA (Groupe VigimarK-Derichebourg Sécurité, Meulan), Geoffroy CASTELNAU (DPSA, Paris), Roland COLLET (SNGST, Paris),

PROGRAMME ET IDÉES FORCES DE MICHEL FERRERO POUR REDRESSER LE SECTEUR DES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Lors de son discours de candidature, Michel Ferrero a résolument inscrit son projet de mandat dans les propos mêmes du Président de la République, Nicolas Sarkozy, figurant en préface du Livre Blanc de la Sécurité Privée :

"La sécurité privée doit cesser d'être un ensemble disparate et hétérogène, mais devenir un acteur de la sécurité aux spécialités connues et reconnues par tous. Il nous faut reconnaître l'existence de la sécurité privée comme composante de la sécurité intérieure, elle doit devenir un des enjeux majeurs des années à venir et traduit un choix clair : celui de tout mettre en oeuvre pour assurer la sécurité de tous les Français".

Dans ce contexte, Michel Ferrero a notamment tracé les principales grandes lignes directrices des actions qu'il souhaite mettre en place durant le mandat 2009/2011 :

MARCHÉ : Reconquête par les entreprises françaises du marché national de la sécurité privée, et plus particulièrement de la surveillance humaine, dominé par de grands groupes étrangers alors qu'il s'agit d'activités concourant à la sécurité générale du pays comme le reconnaît la loi.

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ : Le SNES sera un partenaire pro-actif de l'État et des Pouvoirs Publics en les accompagnant dans la nouvelle politique d'externalisation de diverses prestations de sécurité, du public au secteur privé (transfèrement, circulation, sécurité sur la voie publique, garde statique, etc)

REGLEMENTATION - CONTROLE : Améliorer l'applicabilité et l'adaptation aux réalités terrain des textes encadrant le métier, plutôt que d'ajouter de nouveaux textes.

-> **ACTUALITÉ :** C'est ainsi que le SNES, par une campagne d'actions entamée depuis quelques semaines et par les récentes interventions de son nouveau Président, vient d'obtenir du Ministère de l'Intérieur, la garantie de l'octroi d'un délai concernant l'obligation pour les agents de sécurité privée de disposer au 31 mars dernier d'un numéro de carte professionnelle pour exercer légalement.

Cette réforme connaît en effet sur le terrain, d'importantes difficultés d'application au demeurant évidentes compte tenu du très court délai de mise en conformité (3 semaines entre le 7 et 31 mars) et du volume de demandes à traiter par les Préfectures⁽¹⁾. Sans l'aménagement obtenu qui devrait être officialisé dans les jours qui viennent par arrêté, le risque était très grand pour les entreprises prestataires (pour le maintien à l'emploi) comme pour les centres de formation (pour les entrées en formation) de se retrouver dans une totale illégalité, avec des préjudices irréversibles sur le maintien des emplois et l'accès au métier des nouveaux entrants. Dans ses démarches vis-à-vis des pouvoirs publics, le SNES a particulièrement insisté sur la nécessité de doter les Préfectures de moyens humains et techniques adaptés à l'importance stratégique et pratique de cette réforme. Le SNES ne met nullement en cause la bonne volonté et le professionnalisme des fonctionnaires résolument engagés dans cette évolution réglementaire, que l'organisation patronale du secteur appelait de ses vœux depuis des années (Livre Blanc SNES 1998 et 2003).

⁽¹⁾ Voir ci-après notre communiqué du 23 mars 2009

Exiger et obtenir des contreparties garanties à chaque nouvelle obligation réglementaire du métier :

-> **ACTUALITÉ** : **Oui au projet de "garantie financière" obligatoire pour les entreprises de sécurité privée, réforme inscrite dans le projet de LOPS2, suite à l'intervention du SNES il y a 1 an,.... mais à des conditions applicables dans des délais raisonnables** et sous réserve -par exemple- d'obtenir, en contrepartie de cette nouvelle contrainte forte pour les entrepreneurs, l'engagement que les factures soient réglées obligatoirement à réception.

ACHETEURS / CLIENTS PUBLICS ET PRIVÉS : UNE VÉRITABLE NOUVELLE DONNE ÉQUILBRÉE

La sécurité "à bas coût" ne doit pas exister : la sécurité a **un juste et vrai prix** ! Le SNES entend imposer aux acheteurs et clients publics et privés sa **"Charte Nationale de recommandations de bonnes pratiques d'achat de sécurité privée"** qu'il vient de lancer lors de sa récente AG. L'État, qui achète déjà 1 agent de sécurité privée sur 5 (+ de 20 % de commande publique) doit quant à lui se montrer exemplaire.

REPRESENTATIVITÉ : PARTENARIAT ET IDENTITÉ

Première organisation professionnelle représentative du secteur dans toute sa diversité, le SNES reprend toute sa place, en toute indépendance. Le SNES, qui a toujours été et restera constructif, ouvert au dialogue avec toute autre organisation ou association, affirme haut et fort sa volonté, son identité, et sa détermination à faire aboutir ses projets, seul ou en partenariat.

LOBBY ET COMMUNICATION

Le SNES, qui représente les 3/4 des entreprises syndiqués du secteur et près de 30 % du volume d'activité (ce qui, notons-le, est une performance dans la représentativité patronale et sociale française) entend se faire entendre à tous les niveaux décisionnels, dont les plus haut placés de l'État.

Il n'entend laisser personne monopoliser -sinon usurper- son rôle de premier partenaire représentatif du métier auprès des pouvoirs publics notamment.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU SNES POUR RE-DYNAMISER UN SECTEUR STRATÉGIQUE

-> **UNIR** la profession et la rendre plus homogène pour tout mettre en oeuvre pour assurer la sécurité des français, dans de bonnes conditions, en ordre de marche et dans les règles de l'art.

-> **INSTAURER UN DIALOGUE** constructif avec les plus hautes instances politiques, publiques et sociales du pays, ainsi qu'avec tous les autres partenaires institutionnels ou associatifs, pour faire face aux mutations en cours.

-> Entamer avec les **ACHETEURS ET CLIENTS** de prestations de sécurité privée ou leurs représentants, un dialogue franc, exigeant et réciproque (par exemple : demande de règlement de nos factures à réception, évolution importante des prix de vente, instauration de critères sélectifs de qualité ...).

-> **REFONTE TOTALE DE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE**, relance du dialogue social, ...

-> **MOBILISER** tous les acteurs de la filière (des pouvoirs publics aux centres de formation) pour résoudre collectivement l'ensemble de nos problématiques de **RECRUTEMENT** en améliorant notre attractivité et notre capacité à proposer de réelles perspectives de carrière et par la même en modifiant durablement et concrètement notre image.

-> Renforcer quantitativement et qualitativement les rangs du SNES. Objectif à court terme : atteindre les **200 ENTREPRISES ADHÉRENTES** d'ici 2 ans !

-> **Création d'une CENTRALE D'ACHAT** sur les fournitures générales : projet à l'étude pour que tous les **UNIFORMES** du secteur privé soient «**STANDARDISÉS**», la différenciation se faisant par les logos commerciaux uniquement. Objectif : favoriser l'émergence indispensable d'un esprit de corps de sécurité privée et par là même asseoir, dans le public comme dans le monde professionnel, une image cohérente, forte et homogène dont la profession manque cruellement depuis trop d'années ...

-> actualisation de la **CHARTE PROFESSIONNELLE** en y intégrant la problématique des prix de vente et création d'une cellule de veille permanente pour qu'elle soit respectée. Élaboration du Code de déontologie de l'agent complétant celui des entreprises.

-> **OBJECTIF GÉNÉRAL DU "LABEL SNES"** : être une garantie de sérieux et de qualité pour l'État, les Clients, le Personnel, et pour la société toute entière.

-> **DEVISE DE L'ADHÉRENT** : Appartenir au SNES est un honneur, y rester un gage de qualité, pour l'État, pour les clients, pour nos partenaires, pour l'entreprises et son personnel

SNES, 4 lettres et 3 garanties :

**UNE GARANTIE DE DEONTOLOGIE
UNE GARANTIE DE COMPETENCE
UNE GARANTIE DE MOYENS**



CONTACT PRESSE :

Olivier Duran, Directeur Communication SNES, 06 11 98 37 15



SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DE SECURITE
47 Rue Aristide Briand 92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél : 01.41.34.36.52 - Fax : 01.41.34.36.53

contact@e-snes.org - www.e-snes.org



COMMUNIQUÉ - 2 avril 2009

**Note Biographique :
Michel Ferrero,
nouveau Président du SNES,
entrepreneur savoyard**



**GROUPE MICHEL FERRERO
FICHE TECHNIQUE**

FILIALES :

ETSSRA - ORCA Communication -
Groupe Michel Ferrero Accueil -
Groupe Michel Ferrero Formation

EFFECTIF GLOBAL :

393 personnes

CA CONSOLIDÉ 2007 :

ETSSRA - ORCA Communication -
14 896 K€

Michel Ferrero né en 1954, est autodidacte.

Fils d'un commerçant Boulanger Pâtissier et lui-même Pâtissier de formation de 1968 à 1979.

Marié depuis 1972 (il n'avait pas 18 ans), il a 2 enfants et 2 petits-enfants.

Il a débuté dans la sécurité privée en 1979, en qualité de gardien-intervenant et a appris son métier sur le terrain, au fil des années.

En 1988, il s'est vu confier, par Pierre SUARD, alors PDG du Groupe Alcatel, la direction générale d'une entité de sécurité appartenant au Groupe, qu'il développe avec succès. En 1996, Alcatel lui cède sa filiale, suite à des turbulences survenues au sein du Groupe et à son soutien affiché au Président Pierre SUARD, auquel il est resté fidèle et qui, depuis, est devenu proche.

Aujourd'hui, cette filiale est devenue un Groupe, avec une holding et quatre sociétés, toutes organisées et spécialisées dans les domaines liés à la sécurité et à la formation.

PDG et unique actionnaire du Groupe Michel Ferrero, il emploie 440 salariés pour un chiffre d'affaires de 16 millions d'euros et ce, en autofinancement total.

Sa devise n'est pas la quantité, mais la Qualité.

Son rayon d'action est le territoire national, la Suisse, le Sénégal, l'Italie.

Ses spécialités sont les installations de systèmes de sécurité et de vidéosurveillance, la télé-surveillance, les patrouilles, la mise en place de personnel de sécurité, la formation.

Ses clients : le CERN à Genève, les Centrales Nucléaires du Tricastin et de Fessenheim, les sociétés Dassault, Christian DIOR, les Préfectures, les Commissariats de Police, les Tribunaux, etc.

Les sociétés du Groupe Michel Ferrero (nom de la holding) sont : E.T.S.S.R.A, ORCA Communication, GMF Formation, GMF Accueil. Toutes sont certifiées et agréées aux normes NF AFNOR, APSAD et QUALICERT.

Toutes participent et s'investissent dans la sensibilisation de leurs personnels à la sécurité routière, à la protection de l'environnement, etc.

Carte d'identité chiffrée 2007 du secteur de la Surveillance Humaine



Synthèse du Rapport de Branche de la Sécurité Privée 2007, qui regroupe les dernières données disponibles concernant les entreprises privées de Surveillance Humaine réalisant aussi des prestations de sécurité électronique, transport de fonds, sûreté aéroportuaire^(*) et diverses activités annexes et complémentaires.

CA 2007 : 4,640 Milliards d'Euros

2 800 entreprises - 3850 établissements - 159 300 salariés

29 entreprises de + de 500 salariés réalisant 54,5% du CA

140 entreprises de 100 à 499 salariés réalisant 22,5% du CA

420 entreprises de 20 à 99 salariés réalisant 12,5% du CA

env. 2100 entreprises de 1 à 19 salariés réalisant 10,5% du CA

Croissance du CA 2007/2006 : + 5,5%

Croissance moyenne annuelle du CA depuis 1998 : + 9,5%

Part des marchés publics dans le CA : 23%

Plus de 2500 travailleurs indépendants

Part de la sous-traitance dans le CA : 4%

Approche du CA 2007 de l'activité Surveillance Humaine seule : env. 3,290 Milliards d'Euros

Evolution moyenne des effectifs :

2007/2006 : +6,5%

2007/1998 : + 8% par an

9% de femmes, 89% d'agents d'exploitation

PART DES PME (DE 1 À 500 SALARIÉS)

2660 entreprises
(soit **98,8%** entreprises
du secteur) occupant

70 400 salariés
(**44,2%** des salariés
du secteur), réalisant
environ **2,1 milliards**

d'Euros de CA
(environ **45,5%** du CA)

COMMUNIQUÉ - 23 MARS 2009

Le SNES dénonce les dangers que font peser sur la Profession et les emplois, la difficile mise en oeuvre de la Carte Professionnelle

**7 MARS 2009 : INSTAURATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE D'AGENT PRIVÉ DE SÉCURITÉ...
UN ESPOIR DEVIENT CAUCHEMAR ?
LE SNES INTERPELLE ET ALERTE LES POUVOIRS PUBLICS**

FACE À UN TEL CONSTAT :

- le SNES a décidé de dénoncer aux plus hauts niveaux politiques du pays ces pratiques. Il regrette l'absence de moyens et de délais dont sont dotées les préfectures pour faire face à leurs missions en la matière.

- le SNES vient de mettre sur pied des consultations juridiques avec l'aide d'un grand cabinet de conseil pour sécuriser les chefs d'entreprises, comme les agents, qui seraient indûment mis en cause.

- enfin, le SNES engage entrepreneurs et agents à faire remonter à l'organisation tous les problèmes rencontrés à l'occasion de cette mise en oeuvre afin que la carte professionnelle reste un vecteur de bonne pratique déontologique pour la profession, et ne se transforme pas en cauchemar pour les acteurs concernés.

Le SNES milite et s'engage depuis 1992 pour l'obtention d'une carte professionnelle qui réponde à la double validation de moralité et de professionnalisme des agents et des entreprises de sécurité privée.

Après des années de démarches et de travail en pleine concertation avec les Politiques et les services du Ministère de l'intérieur, celle-ci voit enfin le jour alors, qu'une fois de plus, **les services de l'Etat en charge de sa mise en oeuvre ne disposent pas des délais et des moyens suffisants pour une bonne mise en application, à la hauteur des enjeux.**

Après diverses tracasseries (modèles CERFA) concernant les demandes de carte ou d'attestations d'employeurs, **certaines préfectures annoncent des délais d'une année aux candidats à l'embauche pour obtenir l'autorisation d'effectuer une formation, et refusent de prendre en compte les agents de prévention et de sécurité qui, en plus de leur aptitude obligatoire, ont également une compétence SSIAP pour travailler dans la grande distribution ou les immeubles de grande hauteur ! Potentiellement, cela concerne des milliers d'emplois !**

Ces incidents à répétition démontrent la **parfaite méconnaissance de la profession de ceux qui ont en charge de la superviser et entraînent des interventions journalières de notre organisation auprès de préfectures et du Ministère de l'intérieur.**

Le dernier incident en date concerne le renvoi à une entreprise, par la Préfecture de Police de PARIS, de 460 dossiers de demandes d'agrément de moralité datant des années 2005 à 2009 et toujours non traitées en ce début mars 2009.

Il s'agit là d'un véritable déni de la capacité des services de l'Etat à remplir ses missions, alors que ces mêmes ser-

vices n'hésitent pas à sanctionner ou à menacer de renvoyer des chefs d'entreprises devant les juridictions pénales sur des interprétations administratives mineures, simplement parce qu'elles ont « pignon sur rue » et qu'il est plus facile de les contrôler.

Cette situation est d'autant plus consternante que l'aptitude professionnelle, obligatoire par décret ministériel depuis le 1er janvier 2008, n'a fait l'objet d'aucun contrôle des préfectures jusqu'au 9 mars 2009 sur une simple circulaire, ce que le SNES a vivement dénoncé à plusieurs reprises.

On a l'impression de vivre dans un monde où l'absence de rigueur des pouvoirs publics dans l'accomplissement de leurs prérogatives et obligations est contrebalancée par leur incapacité à faire face à la mise en oeuvre des décrets signés par leur propre Ministre. Preuve en est encore malheureusement faite aujourd'hui. L'insécurité juridique qui résulte – à nouveau- de cette situation met en péril des milliers d'emplois créés et à créer.

C'est donc aujourd'hui toute une profession qui est menacée, dans son image, dans ses missions de jour comme de nuit pour la sécurité des biens, des locaux et des citoyens qui les fréquentent, dans la pérennité de ses entreprises et de ses salariés, dans l'accès à l'emploi d'un millier de personnes chaque mois dont les entreprises ont besoin pour satisfaire leurs marchés.

Cette situation ne peut que continuer à encourager toutes les pratiques douteuses, pour ne pas dire frauduleuses, qui caracolent au grand jour depuis plusieurs mois en toute impunité.

Pour le SNES
Jean-Luc LATTUCA, Président



CONTACT PRESSE :

Olivier Duran, Directeur Communication SNES, 06 11 98 37 15